

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : Z000688676

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL																																																																											
Contrôle technique périodique		21/05/2024	24028926																																																																											
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITE																																																																												
Défavorable pour défaillances majeures		<p>DÉFAILLANCES MAJEURES</p> <p>4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G)</p> <p>4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse (ARD)</p> <p>6.1.4.a.2. PARE-CHOCs, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact (AV)</p> <p>DÉFAILLANCES MINEURES</p> <p>1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante (AVG,AVD)</p> <p>1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé (AVG,AVD)</p> <p>4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G)</p> <p>6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (D)</p> <p>6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées (AVD,ARD)</p> <p>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 04/07/2019 : 53604 km / 13/06/2023 : 98793 km</p>																																																																												
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																																																																														
20/07/2024																																																																														
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																																														
Contre-visite																																																																														
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																														
N° D'AGREMENT :	S047Z106																																																																													
(9) RAISON SOCIALE :	AGEN AUTO CT																																																																													
(3) COORDONNÉES :	2080 Rue Jean Jaurès Zac de Brimont 47550 Boé Tel:05 53 96 65 26 Fax:05 53 95 08 15																																																																													
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																														
N° D'AGREMENT :	047S1077																																																																													
NOM ET PRÉNOM :	non renseignés																																																																													
SIGNATURE :																																																																														
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																														
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation																																																																												
DT-338-BJ (F)	12/04/2019	03/07/2015																																																																												
Marque	Désignation commerciale																																																																													
CITROEN	C4 PICASSO																																																																													
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																												
VF73D9HC8FJ657268	M1	VP																																																																												
Type/CNIT	Énergie																																																																													
M10CTRVP005Y586	GO																																																																													
Document(s) présenté(s)																																																																														
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																														
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																												
115028																																																																														
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																																																														
PROCÈS-VERBAL N°	DATE																																																																													
N° D'AGREMENT DU CENTRE																																																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8m/km) :</td> <td colspan="4">+0.5 m/km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%) :</td> <td colspan="2">5%</td> <td colspan="2">4%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">899 daN</td> <td colspan="2">579 daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>271 daN</td> <td>265 daN</td> <td>202 daN</td> <td>212 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%) :</td> <td colspan="4">3%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>271 daN</td> <td>265 daN</td> <td>202 daN</td> <td>212 daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité global (≥58%) :</td> <td colspan="4">64</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement</td> <td colspan="4">Taux d'efficacité (≥18%) : 23%</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Émissions à l'échappement</td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51 m-1)</td> <td>C1 : <0.10</td> <td colspan="3">C2 : <0.10</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)</td> <td>-3.4%</td> <td colspan="3">-1.9%</td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant (-3.5% à -1.0%)</td> <td>+2.0%</td> <td colspan="3">-2.3%</td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE		G	D	G	D	Ripage (-8 à +8m/km) :	+0.5 m/km				Dissymétrie suspension (≤30%) :	5%		4%		Forces verticales :	899 daN		579 daN		Frein de service					Forces de freinage :	271 daN	265 daN	202 daN	212 daN	Déséquilibre (<20%) :	3%				Forces de freinage (efficacité) :	271 daN	265 daN	202 daN	212 daN	Taux d'efficacité global (≥58%) :	64				Frein de stationnement	Taux d'efficacité (≥18%) : 23%				Émissions à l'échappement					Opacité des fumées (0.51 m-1)	C1 : <0.10	C2 : <0.10			Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)	-3.4%	-1.9%			Feux de brouillard avant (-3.5% à -1.0%)	+2.0%	-2.3%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																											
	G	D	G	D																																																																										
Ripage (-8 à +8m/km) :	+0.5 m/km																																																																													
Dissymétrie suspension (≤30%) :	5%		4%																																																																											
Forces verticales :	899 daN		579 daN																																																																											
Frein de service																																																																														
Forces de freinage :	271 daN	265 daN	202 daN	212 daN																																																																										
Déséquilibre (<20%) :	3%																																																																													
Forces de freinage (efficacité) :	271 daN	265 daN	202 daN	212 daN																																																																										
Taux d'efficacité global (≥58%) :	64																																																																													
Frein de stationnement	Taux d'efficacité (≥18%) : 23%																																																																													
Émissions à l'échappement																																																																														
Opacité des fumées (0.51 m-1)	C1 : <0.10	C2 : <0.10																																																																												
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)	-3.4%	-1.9%																																																																												
Feux de brouillard avant (-3.5% à -1.0%)	+2.0%	-2.3%																																																																												

Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).

La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

